

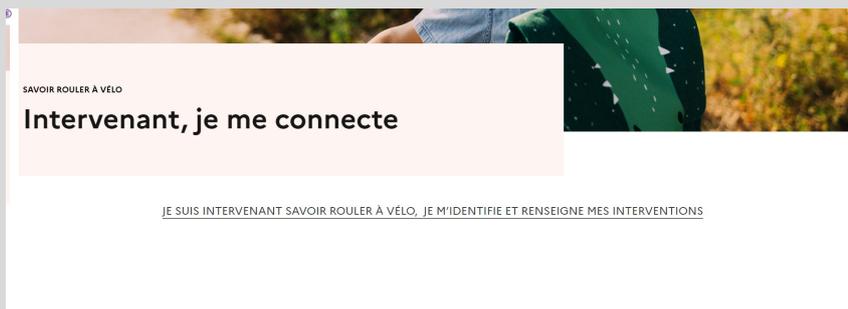
Comment valider le SRAV ?



Lien vers le site :
<https://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-velo-609>

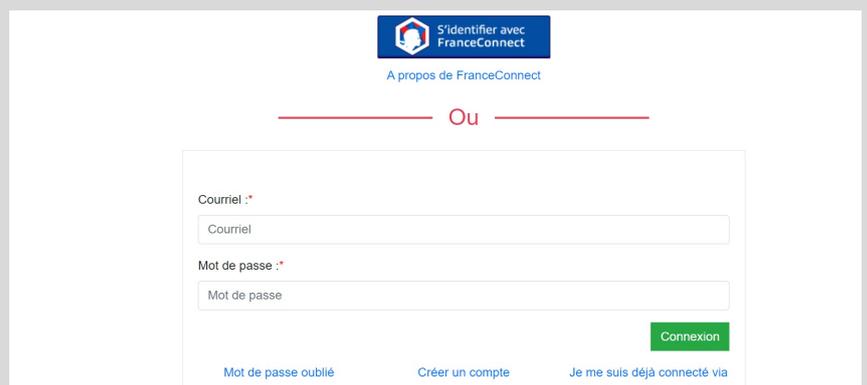


Cliquer sur « Intervenant, je me connecte »



1

Compléter les champs demandés.
Renseigner l'adresse mail professionnelle.



Validation de l'inscription

2

Prénom :*
 ✓

Nom :*
 ✓

Courriel :*

Structure nationale :*
 ✓ ▾

Code Postal Etablissement :

Etablissement :*
 ✓ ▾

Avez-vous suivi la formation "Génération Vélo" ?*
 Oui Non

« Intervenant du **Savoir Rouler à Vélo**, je m'engage à construire et réaliser mes sessions d'apprentissage sur la base du socle commun **Savoir Rouler à Vélo** et à vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences attendues du bloc 1, 2 et 3 pour délivrer l'attestation **Savoir Rouler à Vélo**. » *

* : Champ obligatoire

3

> ✎ Je saisis une intervention

> ☰ Mes interventions

▾ 📄 Documents utiles

Documents disponibles:

- Livret pédagogique
- Socle commun

4

5

▾ ✎ Je saisis une intervention

Declarer uniquement le bloc 3 lorsque l'ensemble du programme est réalisé avec un même groupe d'enfants, sinon, déclarer chacun des blocs réalisés et le nombre d'enfants correspondant.
Seule la réalisation du bloc 3 permet l'impression de l'attestation.

J'interviens pour la structure :*
 ▾

Type de bloc :*

Lieu d'intervention :

Code Postal :*

Commune :* ▾

Nombre d'enfants :*

Dont garçons et filles

Classe d'âge :

moins de 6 ans 6-7-8 ans

9-10 ans plus de 10 ans

Des enfants sont en situation de handicap *
 Oui Non

Intervention en QPV (Quartier Prioritaire de Politique de Ville) *
 Oui Non

Date d'intervention * : 📅

Cadre d'intervention * ⓘ :

Scolaire
 Péri-scolaire
 Extra-scolaire (clubs, associations ...)

Site d'intervention :

Financement(s) * :

ANS Génération vélo Autre Aucun

Commentaires libres :

Intervention co-réalisée avec ▾

Si c'est une autre structure co-réalisatrice :

Après mon intervention, je complète ou modifie les champs "nombre d'enfants", "genre" et "classe d'âge"

Une fois votre intervention déclarée, si besoin, vous avez jusqu'à **5 jours après la date de l'intervention pour la modifier**.
Pour les interventions déclarées à postériori, vous avez **5 jours maximum après la date effective de l'intervention** pour effectuer la saisie.